

### POURQUOI CETTE FORMATION ?

Vendre de l'assurance habitation nécessite d'acquérir des compétences techniques. La formation traite de différents thèmes comme l'assurance obligatoire de responsabilité civile, les garanties du contrat d'assurance et les sinistres.

### PUBLIC

La formation s'adresse aux courtiers, agents généraux, professionnels de l'assurance (salariés ou indépendants)

### PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

**Méthode d'apprentissage :** Alternance entre théorie et exercices pratiques

**Préparation pédagogique :**

1 intervenant Formateur animera différentes activités d'apprentissage en individuel sélectionnées et planifiées pour faciliter l'atteinte des objectifs visés

### VALIDATION

**Attestation de formation :** Attestation de formation délivrée par CLAIRE FORMATION aux stagiaires ayant participé à la formation. L'atteinte des objectifs sera validé à partir d'un résultat de 14/20 au questionnaire d'évaluation.

#### CLAIRE FORMATION

30 rue de la Baisse 69100 VILLEURBANNE  
EURL au capital de 5000€ N°SIRET 893 074 91400019



### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le marché de l'assurance habitation, connaître les bases juridiques.
- Appréhender les mécanismes de l'assurance habitation.
- Connaître les conditions générales et garanties.

### MODALITÉS ET TARIFS - DUREE

- 7 h 30
- Intra-entreprise en présentiel
- Tarifs : 1400€ TTC ou 400 € en classe virtuelle. (Opération non soumise à TVA : Article 293 B du CGI)



[entreprise.claire.formation@gmail.com](mailto:entreprise.claire.formation@gmail.com)

En cas de situation de handicap, une étude sera effectuée pour proposer une formation adaptée.

Référénte handicap : Cécile LENOAN  
CAP & PRO Alpes 06-58-70-72-05

## **PROGRESSION PÉDAGOGIQUE**

### **ASSURANCE HABITATION**

- Les fondamentaux de l'assurance
- La responsabilité civile
- Les garanties du contrat d'assurance habitation et options
- Les critères de tarification
- Le sinistre : définition, procédure et différentes conventions

## **MODALITES D'ÉVALUATION**

### **Avant la formation**

Réponses au questionnaire de positionnement en amont

### **Pendant la formation**

- Réalisation des activités pédagogiques proposées dans le cadre de la formation
- Réponses au questionnaire d'évaluation

### **Après la formation :**

- Réponses au questionnaire à froid 1 à 6 mois après formation

### **Accompagnement post-formation lié aux objectifs opérationnels définis :**

Communication par mail entre le stagiaire et CLAIRE FORMATION pour soutenir le développement de l'appropriation du sujet par les stagiaires.

## **MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

- Une durée estimée de 1 mois est nécessaire entre la demande initiale de formation et l'animation de celle-ci.